



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**(RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSEIL)**

**Sélection d'un Cabinet de Conseil pour les Études d'Évaluation et l'Intégration de l'Indice d'Égalité de Genre (IEG) dans les Entreprises du Secteur de l'Énergie Propre**

*N/Réf. ECW/DAGS/ECREEE/PROC/24-06-2024/dg*

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par l'intermédiaire de son agence, le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC), envisage de sélectionner un Cabinet de Conseil pour mener les Études d'Évaluation et intégrer l'Indice d'Égalité de Genre (IEG) dans les entreprises du secteur des énergies propres.
2. Le Programme de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie (ECOW-GEN) vise à orienter les États membres de la CEDEAO vers l'intégration des questions de genre dans l'élaboration des politiques, la rédaction de législations, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de projets et programmes énergétiques. L'objectif du programme est de promouvoir l'égalité dans le développement énergétique en assurant un accès équitable aux ressources et une participation équitable aux processus décisionnels qui façonnent et influencent l'expansion énergétique en Afrique de l'Ouest.
3. En conformité avec le ECOW-GEN, le CEREEC, en collaboration avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), a développé le projet "Femmes et Énergie Propre en Afrique de l'Ouest" (WOCEWA), visant spécifiquement à atteindre les objectifs de la Politique sur l'Intégration du Genre dans le secteur privé et à accroître la participation des femmes en tant que consommatrices et fournisseuses d'énergie propre.
4. Le cabinet de conseil désigné pour cette mission devra donc collaborer étroitement avec l'agence de la CEDEAO, le CEREEC, afin de conduire efficacement les Études d'Évaluation et d'Intégrer l'Indice d'Égalité de Genre (IEG) au sein des entreprises opérant dans le secteur des énergies propres.
5. L'objectif global de cette consultation est d'assurer une définition adéquate de la portée et des besoins du CEREEC, par rapport au Programme de la CEDEAO sur l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Énergie (ECO-GEN).
4. **Durée de la mission** : La durée prévue de la mission est de huit (8) mois, à compter de la date de signature du contrat.
5. **Obligations et Responsabilités du Consultant** : Le cabinet de conseil est tenu de fournir les livrables suivants :

- i. **Rapport Initial** : Ce rapport devra présenter de manière détaillée les tâches et les activités à entreprendre par le consultant, incluant la méthodologie, le plan de mise en œuvre et les échéances fixées. De plus, il devrait inclure un résumé narratif reflétant la compréhension du consultant quant à la portée et aux objectifs visés par la campagne de sensibilisation des consommateurs, ainsi qu'un aperçu du rapport final. En outre, les critères et les questions d'évaluation devront être formulés de manière à intégrer les PME et l'égalité des genres dans l'évaluation, en accord avec les directives de l'EIGE.
- ii. **Rapport sur l'État des PME** : Ce rapport analysera l'état des PME, y compris celles dirigées par des femmes, dans le secteur de l'énergie propre, en dressant un inventaire complet des petites et moyennes entreprises existantes dans tous les pays de la CEDEAO. Il permettra également de définir la taille de l'échantillon pour les études d'évaluation, une sélection qui sera réalisée par l'équipe du CEREEC. En outre, il mettra à disposition une base de données actualisée des PME opérant dans le secteur de l'énergie, présentant les données et les perspectives de manière claire et succincte pour éclairer les décisions futures en matière de pratiques d'égalité des genres.
- iii. **Rapport d'Évaluation et d'IEG sur les PME du Secteur de l'Énergie Propre** : Ce rapport représentera le principal produit de la phase d'évaluation. Il devra contenir:
  - Une analyse de l'impact des entreprises d'énergie propre sur les hommes et les femmes, englobant divers aspects tels que l'emploi, les rôles de leadership, et l'engagement de la communauté dans l'accès à l'énergie propre.
  - L'identification des disparités de genre existantes au sein des PME et de leurs opérations.
  - Une évaluation de l'efficacité des initiatives actuellement en place en matière d'égalité des genres.

➤ **Les résultats de la phase d'intégration de l'Indice d'Égalité de Genre (IEG)**, doivent être conformes à la méthodologie standard de l'UE, comme détaillé dans les directives de l'EIGE :

  - Élaboration et mise en œuvre d'un cadre pour l'Indice d'Égalité de Genre (IEG) adapté au secteur des entreprises d'énergie propre.
  - Intégration des mesures de l'IEG dans les systèmes de suivi et d'évaluation existants.
  - Établissement de données de référence sur les indicateurs d'égalité des genres.
  - Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres en se basant sur le cadre sélectionné pour l'IEG.
- iv. **Rapport sur le Plan d'Action** : Ce rapport, basé sur les résultats de l'évaluation, émettra des recommandations concrètes et pragmatiques à l'intention des PME du secteur des énergies propres, ainsi qu'à l'attention des décideurs politiques et des parties prenantes. L'objectif est d'améliorer les performances commerciales des PME dirigées par des femmes, de renforcer leur impact social et de promouvoir l'égalité des genres dans le domaine de l'énergie. Ces recommandations seront essentielles pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre des prochaines étapes du projet.
- v. **Atelier de Validation du Rapport** : Un atelier réunissant les parties prenantes au niveau régional sera organisé pour présenter le rapport préliminaire. Le contenu comprendra



une présentation PowerPoint ainsi qu'un résumé des résultats préliminaires, des leçons tirées et des recommandations. En outre, le cabinet de conseil organisera des ateliers parmi les principaux acteurs régionaux pour partager et discuter les résultats de l'évaluation.

- vi. **Rapport Final** : Ce rapport devra prendre en considération les suggestions et commentaires formulés lors de l'atelier des parties prenantes, lesquels ont été intégrés dans le projet du rapport d'évaluation et du plan d'action. La version finale du rapport d'évaluation et du plan d'action sera établie sur la base des commentaires du CEREEC.
6. Dans ce cadre, la CEDEAO lance un appel aux cabinets de conseil qualifiés pour exprimer leur intérêt à conduire des Études d'Évaluation et à intégrer l'Indice d'Égalité de Genre dans les entreprises du secteur de l'énergie propre. **Les cabinets de conseil intéressés doivent pouvoir démontrer qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services requis.** *Les candidats doivent répondre aux critères énoncés ci-dessous :*

## 7. Qualifications

Le Chef d'équipe et ses experts doivent posséder une expérience internationale dans le domaine de l'évaluation, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les genres, l'entrepreneuriat féminin et l'énergie, et ils doivent démontrer les compétences suivantes :

### I. Principaux Experts

#### a. Expert Sénior en Suivi et Évaluation (S&E)

- ✓ Être titulaire d'une maîtrise en sciences sociales, développement international, économie ou dans des domaines connexes liés au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage.
- ✓ Au moins dix (10) ans d'expérience éprouvée dans l'évaluation de projets et programmes de développement international.
- ✓ Minimum cinq (5) ans d'expérience spécialisée dans la collecte de données appliquée, y compris la recherche sur la méthodologie de l'Indice d'Évaluation du Genre (IEG).
- ✓ Expérience avérée dans les questions de genre, incluant les politiques sensibles au genre et l'administration publique.
- ✓ Expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest.
- ✓ Maîtrise de logiciels d'analyse de données comme SPSS, STATA ou autres logiciels similaires sera un atout.
- ✓ Capacité à coordonner des équipes interdisciplinaires et à gérer des missions complexes dans un environnement multiculturel ;

- ✓ Solides compétences en matière de résolution de problèmes, de recherche, d'analyse, de rédaction et de leadership ;
- ✓ Maîtrise courante d'une des langues de la CEDEAO (anglais, français ou portugais) et connaissance pratique d'une des deux autres langues.

#### **b. Expert en Genre**

- ✓ Être titulaire d'une maîtrise en études sur le genre, études sur les femmes, sociologie, politique publique ou dans un domaine connexe.
- ✓ Avoir au moins 10 ans d'expérience pertinente dans l'intégration du genre dans le secteur des énergies renouvelables.
- ✓ Démontrer une expérience de travail sur les questions de genre, y compris les politiques sensibles au genre, l'administration publique.
- ✓ Avoir une expérience avérée dans au moins trois (3) missions similaires.
- ✓ Une expérience dans la région de l'Afrique de l'Ouest sera un atout.
- ✓ Maîtrise courante d'une des langues de la CEDEAO (anglais, français ou portugais) et connaissance pratique d'une des deux autres langues.

## **II. Expert adjoint**

- ✓ Doit être titulaire d'une maîtrise en énergies renouvelables ou dans un domaine équivalent.
- ✓ Doit démontrer au moins 5 ans d'expérience pertinente dans l'élaboration de documents de politique dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique subsaharienne.
- ✓ Doit avoir une expérience avérée dans au moins une (1) mission similaire sur les questions de genre.
- ✓ Maîtrise de l'une des langues de la CEDEAO (anglais, français et portugais) et connaissance pratique de l'une des deux autres langues.

***Remarque : Pour répondre aux critères énumérés ci-dessus, les consultants doivent présenter des preuves tangibles et des références détaillées corroborant toutes leurs déclarations sur leur expérience, leurs compétences et leurs projets similaires, ainsi que démontrer la disponibilité des compétences requises, entre autres critères. Chaque référence doit être minutieusement documentée dans un dossier de projet et ne sera considérée et acceptée que si le candidat y attache des documents justificatifs, incluant les coordonnées des autorités contractantes, facilitant ainsi la vérification des informations fournies, telles que les contrats ou les copies de certificats de performance émis et signés par le client pour chaque contrat soumis.***

***Les consultants seront sélectionnés conformément à la méthode SBQC énoncée dans le Code des Marchés Publics révisé de la CEDEAO.***

*Les cabinets de conseil intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires en contactant la Division des Achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures ouvrables, c'est-à-dire du **lundi** au **vendredi** de **9 heures** à **17 heures** (GMT +1).*

*Courriel : [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); , avec copies à : [pzidago@ecreee.org](mailto:pzidago@ecreee.org); [eflan@ecreee.org](mailto:eflan@ecreee.org)*

8. Les candidatures pour l'appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet "Sélection d'un Cabinet de Conseil pour les Études d'Évaluation et l'Intégration de l'Indice d'Égalité de



**Genre (IEG) dans les Entreprises d'Énergie Propre",** doivent être soumises au plus tard le **mercredi 24 juillet 2024 à 11h00 (GMT+1, heure du Nigéria)** aux adresses électroniques suivantes :

Courriel: [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int); avec copies à: [gdikko@ecowas.int](mailto:gdikko@ecowas.int) [pzidago@ecreee.org](mailto:pzidago@ecreee.org)  
[eflan@ecreee.org](mailto:eflan@ecreee.org);

*La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article 117 du Code des Marchés Publics révisé de la CEDEAO concernant la "Fraude et la Corruption", qui traite des pratiques frauduleuses ou corrompues lors des appels d'offres ou de l'exécution des contrats. De plus, les candidats sont priés de prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts associés à ce service de consultation, tel que précisé à l'article 118 du Code des Marchés Publics révisé de la CEDEAO.*

**Commissaire aux Services Internes**